



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Lille, le **07 NOV. 2023**

Synthèse des observations suite à la consultation sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 mars 2017 précisant les limites de l'unité de gestion de l'anguille du bassin Artois-Picardie établie au titre de l'article 123-19-1 du code de l'environnement dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public requise par les articles 120-1 et 123-1-A du code de l'environnement

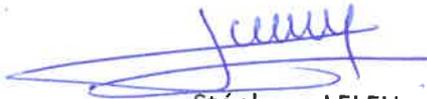
Le projet d'arrêté en objet a été mis en consultation du public du 18 septembre au 9 octobre 2023 inclus à l'adresse suivante :

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Consultation-du-public-projet-d-arrete-prefectoral-modifiant-l-arrete-du-21-mars-2017-precisant-les-limites-de-l-unite-de-gestion-de-l-anguille-du-bassin-Artois-Picardie>

Les observations étaient à adresser à l'adresse suivante : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – 44 rue de Tournai – 59019 Lille cedex, ou par messagerie électronique à l'adresse suivante : migrateurs-bassinap@developpement-durable.gouv.fr.

Au 16 octobre 2023, aucune observation n'est parvenue, que ce soit par écrit ou par messagerie électronique.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général adjoint pour les affaires régionales


Stéphane LELEU